

C. LES ACTIONS

ACTION N° 2.4.1 : ÉVALUER LES BESOINS ET LES ATTENTES DES PERSONNES HANDICAPÉES VIEILLISSANTES



LES CONSTATS	LES OBJECTIFS
<ul style="list-style-type: none"> ✱ Un vieillissement des personnes handicapées ✱ Une fatigabilité nécessitant une adaptation des temps de travail et des accompagnements complémentaires ✱ Des personnes en établissement et à domicile à identifier ✱ Des besoins à identifier pour apporter une réponse adaptée ✱ L'offre médico-sociale dans les structures pour adultes ne permet pas en 2012 de répondre à toutes les orientations décidées par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH). ✱ 46 jeunes adultes "amendement Creton" 	<ul style="list-style-type: none"> ✱ Mieux connaître les besoins des personnes handicapées vieillissantes ✱ Mieux identifier les personnes handicapées vieillissantes ✱ Mieux accompagner les personnes handicapées vieillissantes dans leur parcours de vie

	QUOI ?	COMMENT ?
A- Définir	<ul style="list-style-type: none"> ✱ Définir les critères permettant d'identifier les personnes handicapées vieillissantes nécessitant une prise en charge spécifique 	<ul style="list-style-type: none"> ✱ Un outil type permettant de réaliser une évaluation neutre, anticipée, individuelle partagé pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux et le domicile
B- Améliorer la connaissance des personnes dans les établissements	<ul style="list-style-type: none"> ✱ Recenser les besoins des personnes vieillissantes dans les établissements ✱ Évaluer leur perte d'autonomie ✱ Adapter la prise en charge ✱ Identifier l'environnement de la personne pour faciliter la prise en charge ✱ Évaluer les besoins des travailleurs handicapés vieillissants 	<ul style="list-style-type: none"> ✱ Systématisation de la remontée d'information des listes des personnes accueillies ou sur liste d'attente des services et des établissements vers la MDPH ✱ Développement du rôle d'observatoire de la MDPH ✱ Recensement des foyers logements disposant de places vacantes à proximité d'ESAT et de foyers d'hébergement
C- Connaître les personnes à domicile	<ul style="list-style-type: none"> ✱ Questionner les organismes agréés des services à la personne (OASP) sur les personnes handicapées vieillissantes à domicile avec une vision prospective à moyen terme (3 à 5 ans) 	<ul style="list-style-type: none"> ✱ Questionnaire à destination des organismes agréés de services à la personne à partir de la MDPH (élaboration, envoi et exploitation)

Pour qui ?

- ✱ Les personnes handicapées vieillissantes et leurs aidants
- ✱ Les établissements et services sociaux et médico-sociaux
- ✱ Les organismes agréés des services à la personne

Par qui ?

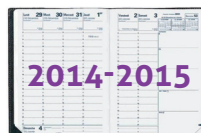


Avec qui ?

- ✱ Les professionnels sociaux, médico-sociaux, médicaux, culturels, institutionnels, politiques, les associations...

➔ Pour aller plus loin, vous pouvez vous reporter à l'annexe avec les fiches actions techniques complètes

ACTION N° 2.4.2 : PROPOSER UNE OFFRE ADAPTÉE



LES CONSTATS	LES OBJECTIFS
<ul style="list-style-type: none"> ✧ Une unité spécifique dans le Vendômois pour l'accueil des personnes handicapées vieillissantes ✧ Un vieillissement des personnes accueillies en établissement ✧ Des prestations pas toujours adaptées aux besoins des personnes 	<ul style="list-style-type: none"> ✧ Proposer une offre adaptée aux besoins ✧ Diversifier les modalités d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement ✧ Proposer des solutions multiples

	QUOI ?	COMMENT ?
A- Recenser et définir	<ul style="list-style-type: none"> ✧ Recenser les offres d'accueil intra départementales et identifier les manques ✧ Définir les types d'accueil et les modalités d'organisation des unités répondant aux besoins des personnes handicapées vieillissantes 	<ul style="list-style-type: none"> ✧ Recensement des foyers logements accueillant ou pouvant accueillir des personnes handicapées vieillissantes et répondant aux critères de qualité d'accueil de ce public ✧ Cartographie des offres départementales ✧ Cahier des charges d'organisation pour toutes créations d'unités spécifiques en lien avec l'appel à projet
B- Développer un accompagnement spécifique	<ul style="list-style-type: none"> ✧ Envisager une adaptation des établissements sociaux et médico-sociaux ✧ Développer l'accueil dans des foyers-logements de personnes handicapées vieillissantes et plus particulièrement pour les travailleurs handicapés sortant des ESAT, en visant une démarche progressive sans interdire les retours en arrière ✧ Développer les prises en charge partagées des travailleurs handicapés vieillissants en ESAT avec des foyers de vie par exemple... ✧ Développer l'accueil familial accueillant des personnes handicapées vieillissantes selon les projets individuels ✧ Permettre un accueil parent-enfant 	<ul style="list-style-type: none"> ✧ Création de places spécifiques dédiées : 15 places de Foyer d'Accueil Médicalisé et 35 places de Foyer occupationnel ✧ Appel à projet conjoint avec l'ARS du Centre pour les créations de nouvelles places

Pour qui ?

- ✧ Les personnes handicapées vieillissantes et leurs aidants
- ✧ Les porteurs de projets

Par qui ?



Avec qui ?

- ✧ Les professionnels sociaux, médico-sociaux, médicaux, culturels, institutionnels, politiques, les associations...